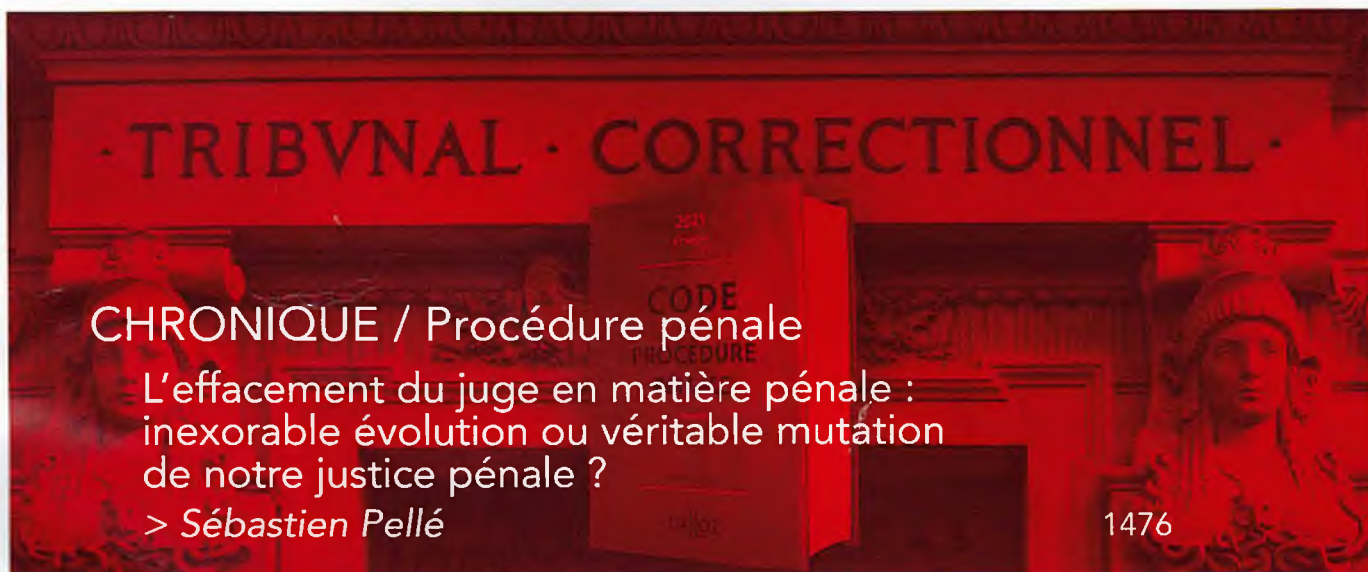


# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
196<sup>e</sup> année  
23 juillet 2020  
n° 26 / 7871<sup>e</sup>  
pages 1449 à 1512



## ÉDITORIAL

1449 Quand l'Université s'écrie : la Covid-19 m'a tuer, *Franck Laffaille*

## ACTUALITÉS

- 1453 Données personnelles (traitement) : transfert moyennant garanties appropriées
- 1454 Aides d'État (*rulings* fiscaux irlandais) : annulation de la condamnation à rembourser d'Apple
- 1462 Détention provisoire (conditions indignes) : ouverture d'un recours préventif et effectif
- 1469 Liberté religieuse (licenciement discriminatoire) : interdiction du port de la barbe
- 1473 Gel des avoirs iraniens : portée sur l'obligation de payer ses dettes

## POINT DE VUE

- 1474 Le Conseil de surveillance de Facebook, « service après-vente » de la liberté d'expression ?, *Valère Ndior*

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1481 **Chronique**: Juger dans le doute, *Sébastien Neuville*
- 1485 **Panorama**: Droit des majeurs protégés, *Jean-Jacques Lemouland et David Noguéro*
- 1497 **Notes**: Le pouvoir de négociation d'un agent commercial, *note sous CJUE 4 juin 2020, Nicolas Dissaux*
- 1501 Un prêteur ne saurait, en principe, verser une rémunération à un emprunteur suite à l'application d'un indice devenu négatif, *note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 25 mars 2020, Jérôme Lasserre Capdeville*
- 1505 Du bon usage du droit de la consommation pour contribuer au rétablissement d'une économie sinistrée, *note sous Toulouse, 17 févr. 2020, Henri Temple*
- 1509 Honorariat de l'avocat, *note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 22 janv. 2020, Bernard Beignier*

## ENTRETIEN

- 1512 Jean-Baptiste Perrier – Vers l'état d'urgence permanent

DA|LOZ

# Recueil Dalloz

31/35 rue Froidevaux  
75685 PARIS CEDEX 14  
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66  
Fax 01 40 64 54 66  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
RENAUD LEFEBVRE

**CONSEIL SCIENTIFIQUE**  
ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,  
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON  
ET PHILIPPE MÉRLE

**DIRECTRICE SCIENTIFIQUE**  
PASCALE DEUMIER

## RÉDACTION

### • DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

### • RÉDACTION

Maëlle HARSCOÛËT DE KERAVAL (5379)

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

### • ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique : Carole ROBAN

## ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, *Directrice*

80 avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients : Ginette N'KOUA, *Responsable*

Tél. : 01 40 92 20 85

Service publicité : Myriam LACROIX, *Responsable*

Tél. : 01 40 92 69 66 - mlacroix@editions-legislatives.fr

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 705 € HT (719,81 € TTC)

Étranger : 771 € HT

Prix au numéro : 31,65 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE-PRINT

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Juillet 2020

## Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14<sup>e</sup>

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut



Origine du papier : Portugal  
Taux de fibres recyclées : 0 %  
Prot : 0.08 kg/t

# SOMMAIRE

## ÉDITORIAL

Franck Laffaille

1449 *Quand l'Université s'écrie :  
la Covid-19 m'a tué  
À propos d'un texte (pathétique)  
d'Agamben*

## ACTUALITÉS

1452

### DROIT DES AFFAIRES

#### Banque-Crédit-Garantie

Nantissement (assurance vie rachetable) :  
droit exclusif au paiement du créancier,  
*Civ. 2<sup>e</sup>, 2 juill. 2020*

#### Commerce électronique

Données personnelles (traitement) :  
transfert moyennant garanties appropriées,  
*CJUE 16 juill. 2020*

#### Concurrence-Distribution

Aides d'État (*rulings* fiscaux irlandais) :  
annulation de la condamnation à rembourser  
d'Apple, *Trib. UE, 15 juill. 2020*  
Rupture brutale des relations commerciales :  
prescription de l'action en responsabilité,  
*Com. 8 juill. 2020*

#### Consommation

Clause abusive (champ d'application) :  
exclusion d'une clause contractuelle  
non négociée, *CJUE 9 juill. 2020*  
Clause abusive (prêt hypothécaire) :  
limitation de la variabilité du taux d'intérêt,  
*CJUE 9 juill. 2020*

#### Contrat d'affaires

Transport aérien (responsabilité  
du transporteur) : perte avérée d'un bagage  
enregistré, *CJUE 9 juill. 2020*

#### Entreprise en difficulté

Interdiction de paiement (compensation) :  
créances postérieures au jugement  
d'ouverture, *Com. 1<sup>er</sup> juill. 2020*  
Procédure d'insolvabilité (compétence) :  
centre des intérêts principaux d'une personne  
physique, *CJUE 16 juill. 2020*

#### Propriété intellectuelle

Atteinte à un droit de propriété intellectuelle :  
fourniture de l'adresse du contrevenant,  
*CJUE 9 juill. 2020*  
Certificat complémentaire de protection :  
portée de l'autorisation de mise  
sur le marché, *CJUE 9 juill. 2020*

1460

### DROIT CIVIL

#### Bien-Propriété

Spoliation (œuvres d'art) : restitution du tableau  
de Pissarro « La cueillette des pois »,  
*Civ. 1<sup>er</sup>, 1<sup>er</sup> juill. 2020*

#### Contrat-Responsabilité-Assurance

Vente (résolution) : caducité du contrat de  
location avec option d'achat, *Civ. 2<sup>e</sup>, 2 juill. 2020*

#### Famille-Personne-Succession

État civil (transcription) : délivrance d'un certifi-  
cat de nationalité française, *Civ. 1<sup>er</sup>, 8 juill. 2020*  
Filiation (action en recherche de paternité) :  
domaine de la prescription de dix ans,  
*Civ. 1<sup>er</sup>, 8 juill. 2020*

1462

### DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

#### Droit européen

Traitement inhumain et dégradant  
(demandeurs d'asile) : condamnation  
de la France, *CEDH 2 juill. 2020*

1462

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

#### Procédure pénale

Détention provisoire (conditions indignes) :  
ouverture d'un recours préventif et effectif,  
*Crim. 8 juill. 2020*  
Demande de mise en liberté (délai pour  
statuer) : renvoi devant une cour d'assises,  
*Crim. 8 juill. 2020*  
Responsabilité pénale (trouble mental) : respect  
des droits de la défense, *Crim. 8 juill. 2020*

1464

### DROIT PUBLIC

#### Droit administratif

Étranger (interprétariat) : justification  
de l'assistance par télécommunication,  
*Civ. 1<sup>er</sup>, 24 juin 2020*

#### Environnement

Responsabilité environnementale (champ  
d'application) : extension à l'activité  
professionnelle, *CJUE 9 juill. 2020*  
Pollution de l'air (réduction) : condamnation  
de l'État sous astreinte, *CE 10 juill. 2020*

#### Santé publique

Hospitalisation sans consentement (maintien) :  
date et délai de saisine du juge,  
*Civ. 1<sup>er</sup>, 8 juill. 2020*  
Autorisation de manifester (Covid-19) :  
suspension de la mesure par le Conseil d'État,  
*CE 6 juill. 2020*

1466

### DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

#### Droit du travail

Liberté religieuse (licenciement discriminatoire) :  
interdiction du port de la barbe, *Soc. 8 juill. 2020*

1471

### PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

#### Procédure civile

Compétence européenne : action en cessation  
de pratiques commerciales déloyales,  
*CJUE 16 juill. 2020*

#### Voie d'exécution

Gel des avoirs iraniens :  
portée sur l'obligation de payer ses dettes,  
*Cass., ass. plén., 10 juill. 2020*



## POINT DE VUE

1474

Le Conseil de surveillance de Facebook, « service après-vente » de la liberté d'expression ?  
par Valère Ndior



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUES

1476

L'effacement du juge en matière pénale : inexorable évolution ou véritable mutation de notre justice pénale ?  
par Sébastien Pellé

1481

Juger dans le doute  
par Sébastien Neuville

### PANORAMA

1485

Droit des majeurs protégés  
juin 2019 – mai 2020  
par Jean-Jacques Lemouland et David Noguéro

### NOTES

1497

Le pouvoir de négociation d'un agent commercial,  
*note sous CJUE 4 juin 2020*  
par Nicolas Dissaux

1501

Un prêteur ne saurait, en principe, verser une rémunération à un emprunteur suite à l'application d'un indice devenu négatif, *note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 25 mars 2020*  
par Jérôme Lasserre Capdeville

1505

Du bon usage du droit de la consommation pour contribuer au rétablissement d'une économie sinistrée,  
*note sous Toulouse, 17 févr. 2020*  
par Henri Temple

1509

Honorariat de l'avocat, *note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 22 janv. 2020*  
par Bernard Beignier



## ENTRETIEN

1512

Jean-Baptiste Perrier – Vers l'état d'urgence permanent

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



**\*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

**Retrouvez également votre revue numérique sur [Dalloz-Revues.fr](http://Dalloz-Revues.fr)**